

**LA QUESTION DU « STATUT » INDIEN :
LES FEMMES AUTOCHTONES DU QUEBEC RECLAMENT DES
AMENDEMENTS À LA LOI C-3 VISANT À METTRE UN TERME À LA
DISCRÉMINATION SEXUELLE :
LES FEMMES AUTOCHTONES MERITENT MIEUX.**

3 juin 2010, Ottawa, Ontario

Ce jour, l'organisation « Femmes autochtones du Québec » a tenu une conférence de presse au Parlement pour exiger que le Gouvernement du Canada envisage des amendements à la loi C-3.

Sa Présidente, Ellen Gabriel, rejointe par la députée libérale Anita Neville, chargée du statut des femmes et le député du Bloc québécois Marc Lemay, chargé des affaires autochtones, ont exigé des amendements à la loi C-3 et une « *Loi pour promouvoir l'équité concernant le genre dans la législation indienne* ».

Les partis d'opposition ont été cohérents dans leur prise de position sur cette Loi qui, dans sa forme actuelle, ne met pas un terme à la discrimination sexuelle. Ils ont aussi critiqué la mauvaise volonté du gouvernement conservateur à l'amender malgré les revendications des organisations amérindiennes et leur propre opposition.

La Cour d'appel de la Colombie britannique a enjoint le Canada d'amender la section 6 de la Loi des indiens (« *Indian Act* »). Pour des raisons économiques, le gouvernement a réduit au minimum le texte de la loi. Il a manqué à l'honneur de la Couronne en ne dialoguant pas avec les communautés et organisations autochtones et en ne les consultant pas. En ne tenant pas compte des préoccupations des peuples autochtones, le Canada a oublié ses devoirs constitutionnels tels que les prescrit sa Constitution de 1982.

Le manque de respect et le mépris apparent des droits des peuples autochtones se sont manifestés lors du passage au Parlement de cette loi. Le gouvernement bafoue les règles de droit dans le pays et sur la scène internationale en ne tenant pas compte de la discrimination instaurée par l'actuelle législation.

Les femmes autochtones du Québec appellent toutes les communautés et organisations autochtones, ainsi que tous les Québécois et tous les Canadiens, à joindre leurs efforts pour exiger du gouvernement l'amendement de la Loi et suivre les recommandations des organisations autochtones afin que le Canada en termine avec la discrimination sexuelle dont souffrent les femmes autochtones et leurs familles.

Le gouvernement canadien peut demander une extension de l'arrêt de la Cour d'appel de la Colombie britannique et créer une commission parlementaire spéciale pour examiner la loi et faire des recommandations. Ceci tiendrait compte des préoccupations des femmes autochtones et serait en faveur d'un dialogue sincère qui amorcerait une véritable réconciliation.

Nous voulons remercier tous les partis d'opposition qui ont exprimé de véritables inquiétudes à propos de l'inadéquation de la loi C-3 et qui ont écouté les femmes autochtones, leurs organisations et leurs communautés.

Alors que la Loi indienne continue à contrôler les vies des peuples autochtones du Canada, nous enjoignons le gouvernement canadien à incorporer l'amendement que les femmes autochtones du Québec proposent dans leur mémoire, soumis le 13 novembre 2009 aux Affaires indiennes et du nord :« *que les amendements à la loi indienne éradiquent toute forme de discrimination envers les femmes autochtones et leurs descendants, hommes et femmes, en retirant du statut de l'Indien les articles qui les catégorisent et discriminent, c'est-à-dire les articles 6(1) et 6(2) »*

Skén :nen – in peace

Ellen Gabriel, Présidente

Quebec Native Women Inc./ Femmes autochtones du Québec

Traduction S. DREYFUS -GAMELON pour le GITPA